

Grève massive au collège les Dînes Chiens : L'État employeur se soustrait à ses obligations de protection vis-à-vis des personnels

Ce 17 décembre, la quasi-totalité des enseignants du collège Les Dînes Chiens de Chilly Mazarin a décidé de se mettre en grève :

- pour protester contre les incivilités répétées de certains parents d'élèves, dans un climat scolaire alarmant qui ne cesse de se dégrader en raison de l'absence de moyens,
- et en soutien à leur collègue ayant subi, de la part d'un parent d'élève, une violente agression verbale accompagnée de menaces lors de la soirée de remise des bulletins de la veille.

Dans la journée, les enseignants ont reçu la visite d'un représentant de la direction académique qui n'a apporté aucune solution pour protéger l'ensemble des personnels de l'établissement et qui n'a fait que les renvoyer à une gestion interne, les laissant seuls face aux conflits. Conflits que la direction académique a elle-même générés en n'attribuant pas les moyens humains et matériels à cet établissement malgré l'ouverture de 2 classes et des effectifs avoisinant les 30 élèves par classe. En effet, malgré les alertes lancées par les enseignants et les parents d'élèves l'année dernière, la direction académique n'a attribué aucun personnel supplémentaire pour encadrer les élèves (seulement 5,5 assistants d'éducation pour 840 élèves) ainsi qu'un nombre d'heures très insuffisant.

Les enseignants grévistes exigent donc le recrutement de 2 AED, d'une infirmière et d'une psychologue supplémentaire et la création d'un poste complet de CPE pour encadrer et accompagner les élèves, ainsi qu'une centaine d'heures, et donc des postes d'enseignants, pour pouvoir alléger les effectifs.

Une semaine avant cette agression, le collègue avait envoyé au rectorat une demande de protection fonctionnelle en raison de plusieurs messages agressifs voire menaçants de parents d'élèves. A cette demande de protection fonctionnelle, le représentant de la direction académique a indiqué qu'il lui serait apporté une réponse par le rectorat dans un délai supérieur à 2 mois. Or, c'est tout de suite qu'il doit être protégé !

Les grévistes ont demandé qu'un rappel à la loi soit fait aux familles, que l'agresseur soit reçu par la direction académique ou le rectorat, que l'administration porte plainte, ainsi qu'une mesure d'éloignement de la famille. Le représentant de la direction académique n'a apporté aucune réponse immédiate, renvoyant à une future audience dont la date n'a pas encore été décidée.

Les enseignants en grève se sont donc adressés au directeur académique ainsi qu'à la rectrice pour porter l'ensemble revendications et exiger une audience dès le 3 janvier en indiquant qu'ils seraient en assemblée générale dès 8h afin de décider des suites qu'ils donneront à leur action.

Le syndicat FO des lycées et collèges de l'Essonne appuie cette demande et exige que des mesures de protection et de prévention soient immédiatement mises en œuvre par l'État employeur afin de prévenir tout autre incident.